



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ET NORD-DU-QUÉBEC

Rouyn-Noranda, le 25 août 2008

Comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Objet : Lettre mémoire sur l'Examen stratégique de la Société canadienne
des postes

Madame Beaudoin, Messieurs Bader et Campbell,

Le Conseil régional FTQ de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec a décidé d'intervenir au nom des membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) de notre région, mais aussi au nom de l'ensemble de nos membres qui à titre de citoyens et de citoyennes se préoccupent grandement de l'avenir des services publics en général et du service postal en particulier. Nous aurions souhaité que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes que vous devez conduire soit fait de manière plus transparente et démocratique.

Nous espérons cependant que vous saurez écouter la voix de la population qui souhaite le maintien d'un service universel à coût abordable. Des dirigeants de municipalités et d'entreprises pensent de même. Votre comité doit donc rejeter toute idée de supprimer le privilège exclusif « *du relevage et de la transmission des lettres et de leur distribution aux destinataires* » (art.14 et 15 de la *Loi sur la Société canadienne des postes*). C'est en effet ce privilège qui permet de financer adéquatement le service universel.

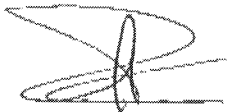
.../2

Si le privilège était aboli, la concurrence des entreprises privées se ferait dans les régions urbaines et pour les services les plus rentables, notamment le courrier d'affaires en laissant au service postal public le soin de desservir les secteurs les moins rentables soit le courrier personnel et les régions rurales et éloignées. Pour s'en sortir, le service postal public n'aurait pas grand choix : on assisterait à une hausse de la tarification ou à une diminution de services ou aux deux; de bons emplois seraient perdus.

Dans notre région, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, la déréglementation pourrait avoir des conséquences importantes compte tenu de la géographie de celle-ci et que notre région est en grande partie composée de petites municipalités éloignées les unes des autres.

Des améliorations au service postal peuvent certainement être apportées en tenant compte des besoins de la population et des entreprises de tous les coins du Québec et du Canada. Pour cela, il ne faut pas abolir le privilège exclusif mais plutôt assurer un réinvestissement dans les services.

Recevez, Madame, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.



André Racicot,
Président CRFTQ ATNDQ



Gilles Chapadeau,
Conseiller régional FTQ

c.c. M. Denis Lemelin, président national STTP